

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges  
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Participation du département des Bouches du Rhône au fonctionnement des collèges privés Saint Félix à Beaucaire dans le Gard et Don Bosco à Saint Cyr dans le Var**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de, sur proposition de Madame la Déléguée aux collèges, , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En application des dispositions de l'article L.213-8 du Code de l'Education, les départements du Gard et du Var sollicitent la contribution de notre collectivité aux frais de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat qui accueillent plus de 10% d'élèves originaires des Bouches du Rhône.

Dans le Gard, le collège Saint Félix à Beaucaire accueille 36 élèves originaires des Bouches du Rhône sur un effectif total de 196 élèves pour l'année scolaire 2016/2017, soit 18,37% des élèves.

Dans le Var le collège Don Bosco à Saint Cyr accueille 173 élèves originaires des Bouches du Rhône sur un effectif total de 367 élèves pour l'année scolaire 2016/2017, soit une proportion de 47,14% des élèves.

La contribution du département des Bouches du Rhône pour l'exercice 2017 s'établit au regard des dotations de fonctionnement allouées par les départements à chacun des établissements, proportionnellement aux effectifs accueillis.

Vous trouverez les deux conventions réglant les modalités pratiques de notre participation en annexe du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

